



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

Préfet de Moselle

COPIE

dossier n° DP 057 712 25 00002

date de dépôt : 20 janvier 2025

demandeur : ENEDIS UREL-SARREBOURG,
représenté par GUILMART Nicolas

pour : l'installation d'un poste électrique de
distribution publique

adresse terrain : RTE d'Arracourt, à Vic-sur-Seille
(57630)



**ARRÊTÉ N°
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de l'État**



Le préfet de Moselle,

Vu la déclaration préalable présentée le 20 janvier 2025 par ENEDIS UREL-SARREBOURG,
représenté par GUILMART Nicolas demeurant 7 RUE de Lunéville, Sarrebourg (57400);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'installation d'un poste électrique de distribution publique ;
- sur un terrain situé RTE d'Arracourt, à Vic-sur-Seille (57630) ;
- pour une surface de plancher créée de 10 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 29/01/2020, révisé le 04/02/2022 ;

Vu l'avis réputé favorable du Maire ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;



ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Sarrebourg
Le 05/02/25

Le préfet,

P/O

La Responsable de l'ADS de la DT
de SARREBOURG / CHATEAU-SALINS
Sophie GAMBAS

Date d'affichage en mairie de l'avis de
dépôt
de la déclaration préalable :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg (31 avenue de la Paix – 67000 Strasbourg). Conformément à l'article R. 311-6 du code de justice administrative, le délai de recours contentieux est de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté et n'est pas prorogé par l'exercice d'un recours administratif

Ce recours contentieux peut être exercé, soit par voie postale, soit par l'application « télérecours citoyens » accessible via le site internet : « <https://www.telerecours.fr/> »